

# Déchèterie d'Aubergenville

**Accessible aux particuliers uniquement.**

Description

## Communes concernées

Les habitants des 73 communes ont accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire.

## Jours et horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2023

### Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)

- Mardi : 13h30 – 18h
- Du mercredi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

### Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)

- Mardi : 13h30 – 17h
- Du mercredi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h
- Dimanche : 9h – 12h

Ouvert les jours fériés sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

## Conditions d'accès

Système d'accès automatique par lecture des plaques d'immatriculation **uniquement** . [Inscrire mon véhicule.](#)

Tout savoir sur le [nouveau système d'accès par lecture des plaques d'immatriculation](#)

A noter que ne sont pas autorisés :

- les véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.)
- les véhicules de plus de 1m90 de hauteur
- les remorques égales ou supérieures à 500kg

## Dépôt exceptionnel (déménagement, décès)

La demande de dépôt exceptionnel doit être sollicitée 2 jours ouvrés avant la date souhaitée via le [formulaire en ligne](#).

## Déchets acceptés

Déblais/gravats, déchets verts, encombrants, huiles de vidange, huiles de friture, textiles, piles/accumulateurs, DEEE, lampes, mobilier, DDS, verres.

La déchèterie accueille une zone d'échange. Vous pouvez y déposer des objets pouvant encore servir, et y récupérer gratuitement les objets qui s'y trouvent.

## Adresse

Adresse  
Rue du Clos Reine (Chemin des Mon Repas)  
Code postal  
78410  
Commune  
Aubergenville

Contactez la plateforme téléphonique INFO déchets au 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

[Demande de dépôt exceptionnel](#)

[Demande d'accès à la déchèterie \(créer son compte\)](#)  
[Se connecter à votre compte d'accès par lecture de plaque](#)  
[Demande de bac déchet pour habitat individuel](#)  
[Demande de bac déchet pour habitat collectif](#)  
[Règlement des déchèteries à compter du 12/10/2023](#)